

Stéphanie RIST, député de la première circonscription du Loiret, rencontre une jeune maman et son bébé, hospitalisés chez eux grâce à l'intervention de l'ASSAD-HAD

Le 22 janvier dernier, Stéphanie RIST, députée de la première circonscription du Loiret, s'est rendue au domicile de Anrfati, une jeune maman et de son bébé, Ryan, tous deux hospitalisés chez eux à la suite d'un accouchement complexe. Initiée par l'ASSAD-HAD, cette visite a permis à Madame Rist, rhumatologue de formation, de mieux identifier les différences pour les équipes soignantes entre une prise en charge à l'hôpital et en hospitalisation à domicile. Ce dispositif, encore trop méconnu du grand public, permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation dite « traditionnelle » et répond à la volonté croissante des patients d'être soignés chez eux¹.

Une matinée en hospitalisation à domicile

« On voit vraiment que les soignants doivent s'adapter aux contraintes du domicile du patient. A l'hôpital on n'a pas le chat qui vient dans la chambre ! » indique Madame RIST à la suite de la visite chez la jeune maman, *« c'est une vraie prise en charge globale du patient et de son entourage »* et de préciser *« mais l'hôpital et l'hospitalisation à domicile ne sont pas en concurrence pour autant, au contraire, c'est l'intérêt de la gradation des soins. Si le patient ne nécessite plus une surveillance continue et qu'il n'a plus besoin de faire de scanners ou de radio, par exemple, il peut recevoir les soins hospitaliers chez lui, cela libère des lits »*.

Anrfati et son bébé, Ryan, sont hospitalisés à domicile depuis le 21 janvier dernier suite à un accouchement complexe. Après une dizaine de jours à l'hôpital, cette jeune maman a pu regagner son domicile, auprès de son compagnon, tout en continuant de recevoir les soins hospitaliers dont elle et son bébé ont besoin. La maman explique : *« Je ne pensais pas que je pourrais rentrer chez moi aussi rapidement après les complications que j'ai rencontré lors de ma grossesse et de l'accouchement. J'avais peur pour la santé de mon bébé qui pesait moins de 2 kg à la naissance... C'est le médecin de l'hôpital qui m'a parlé de cette solution »*.

Le Docteur Marie DUSSART-BRULE, médecin coordonnateur au sein d'ASSAD-HAD, indique que *« contrairement à l'hôpital, nous sommes chez le patient, nous sommes dans son cadre de vie et devons composer avec ses habitudes. Bien sûr, nous organisons ensemble l'intervention des différents professionnels à son domicile, en fonction de ses besoins : assistante sociale, psychologue, diététicien... mais c'est à nous de nous adapter »*.

¹ Enquête Viavoice [L'hôpital de demain : et si c'était aussi chez moi ?](#) - échantillon représentatif de 1000 Français et 300 médecins généralistes – novembre 2017

Demain, tous hospitalisés chez soi ?

Convaincu que le prochain quinquennat ne pourra faire l'économie d'un changement de paradigme en matière de santé et que l'hospitalisation à domicile (HAD) y contribue activement chaque jour, l'ASSAD-HAD a souhaité faire découvrir l'HAD aux députés situés dans son secteur d'intervention, en leur proposant de rencontrer les équipes de l'HAD et ses partenaires qui œuvrent au quotidien pour que **plus de 200 patients puissent être hospitalisés chez eux, dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité qu'à l'hôpital, sur le territoire.**

L'hospitalisation à domicile permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation dite « classique », c'est-à-dire entre les murs d'un hôpital ou d'une clinique. Elle peut être prescrite par le médecin traitant du patient ou par le médecin hospitalier et concerne les patients de tous les âges qui nécessitent des soins de niveau hospitalier. Cette prise en charge est apparue en France dans les années 1950, mais c'est à partir des années 2000, et grâce à un réel appui des pouvoirs publics, qu'elle a connu son essor. Aujourd'hui, ce sont près de 110 000 patients qui en bénéficient chaque année dans toute la France.

Créé en 1989, l'HAD gérée par l'ASSAD-HAD est un établissement privé à but non lucratif chargé de la mission de service public hospitalier qui prend en charge **plus de 200 patients par jour sur tout le territoire de l'Eure et Loir, de l'Indre et Loire et du Loiret**, à l'exception de la zone d'emploi de Montargis. Les principaux soins effectués au domicile sont les soins palliatifs, les pansements complexes (soins supérieurs à 30 minutes), les soins de nursing lourd, la périnatalité. Ces quatre prises en charge représentent **plus 80 % de l'activité.**

Tony-Marc CAMUS, directeur du Pôle Sanitaire et Médico-social à l'ASSAD-HAD rassure : « *Les établissements d'hospitalisation à domicile sont des établissements de santé au même titre que les hôpitaux. Nous œuvrons chaque jour pour que les patients pris en charge en HAD puissent bénéficier d'un vrai confort de vie, tout en respectant les normes de qualité et de sécurité d'un hôpital traditionnel ou d'une clinique* ». A la fin de la matinée, la rhumatologue de profession indiquait « *c'est une vraie demande des patients. Souvent ils nous disent « j'étouffe, est-ce que je peux rentrer chez moi », parce que chez eux ils ont leur oreiller et leur couette* ».

Contact presse :

Tony-Marc CAMUS,
Directeur du Pôle Sanitaire et Médico-social - ASSAD-HAD
tmcamus@assad-had.org
02 47 70 42 40
06 80 70 50 05

L'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) EN FRANCE*

L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

308 établissements d'HAD, les établissements d'HAD sont des établissements de santé
4,6 millions de journées d'HAD réalisées, permettant aux malades d'être soignés chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches

LES PRISES EN CHARGE

¼ des journées sont des pansements complexes

¼ des journées sont des soins palliatifs

1/3 des journées d'HAD concernent des pathologies cancéreuses

253 500 journées réalisées en Ehpad. L'HAD peut également intervenir dans l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux.

198 € coût moyen d'une journée d'hospitalisation à domicile pour l'assurance maladie

100 % des soins sont pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire santé

LES PATIENTS

106 000 patients pris en charge

56 ans (femmes)

61,4 ans (hommes) = âge moyen des patients

**source : Rapport d'activité de la FNEHAD – fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile – www.fnehad.fr*

L'HOSPITALISATION A DOMICILE gérée par l'ASSAD-HAD :

- intervient auprès de plus de 200 patients par jour sur trois départements de la région Centre Val de Loire (Eure et Loir, Indre et Loire et le Loiret à l'exception de la zone d'emploi de Montargis),
- + de 100 salariés travaillent au bénéfice des patients,
- + de 2000 conventions de coopérations avec les libéraux (médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens...),
- une organisation qui s'inscrit dans la logique de guichet unique portée par l'institution afin d'apporter une réponse coordonnée au domicile à disposition des patients et des professionnels du territoire.

L'ASSAD-HAD est adhérent à la FNEHAD (fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) qui regroupe plus de 250 établissements effectuant plus de 95% de l'activité en France. Plus d'informations sur www.fnehad.fr